

**OBJET DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

---

Les Statuts de la Caisse des Ecoles instituent un Comité composé :

- du Maire, Président de droit ;
- des Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions de Saint-Denis, ou de leurs représentants ;
- d'un membre désigné par le Préfet ;
- de cinq représentants du Conseil Municipal désignés en son sein ;
- de six représentants des sociétaires enseignants ou parents d'élèves élus à parité.

Par Délibérations du 10 avril 2008 et du 25 septembre 2010, le Conseil Municipal a désigné cinq délégués de l'assemblée pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles de la Commune de Saint-Denis, à savoir :

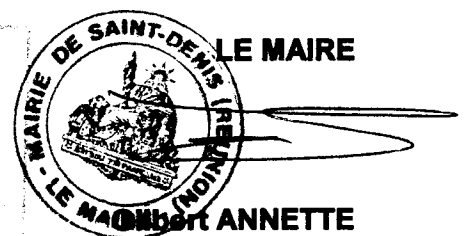
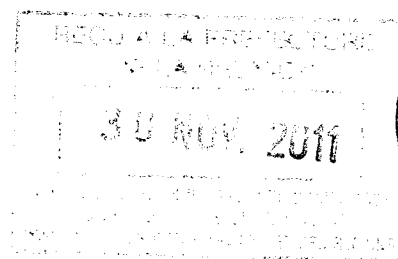
- Madame Marie-Thérèse PAULEE,
- Madame Hajasoa PICARD,
- Monsieur Frédéric VARONDIN,
- Monsieur Gérard FRANCOISE,
- Madame Danielle VICTORIA RETOURNAT.

Il y a lieu aujourd'hui de procéder au remplacement de Madame Danielle VICTORIA RETOURNAT au sein de cet établissement.

Je vous demande donc :

- . de valider le remplacement de Madame Danielle VICTORIA RETOURNAT au Collège des Conseillers Municipaux du Comité de la Caisse des Ecoles ;
- . de désigner la personne appelée à pourvoir le poste laissé vacant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, Départements et Régions de l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21 (alinéa 4) ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-18 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Ericka BAREIGTS, 2ème Adjointe, présenté au nom de la Commission  
Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Valide le remplacement de Madame Danielle VICTORIA RETOURNAT au Collège des Conseillers  
Municipaux du Comité de la Caisse des Ecoles par Monsieur BARDIERE Jean-Michel.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011

